

Compte rendu

Conseil d'administration n°1 – Année 2025-2026

	1 ^{er} CA	2 ^{ème} CA	3 ^{ème} CA
Date de réunion	26/11/2025		
Date de CR Transmission Rédacteur	<i>Décembre 25 Jeudi 26 février 2026 S. Giordano</i>		

Conseil installé : **28**

Quorum : **14**

Membres présents ou représentés : **21**

Représentant de l'Etat

- Monsieur Franck PELLISSIER, adjoint à la Chef de service Direction Départementale des Territoires
- Monsieur Matthieu PREVOST, DRAAF-SRFD

Représentant des établissements publics

- Monsieur Jean-Baptiste AUROY, représentant des établissements publics compétent dans les domaines des formations dispensées par l'EPLEFPA

Représentant les collectivités territoriales

- Madame Laurence BUSSIERE, conseillère régionale

Représentant les personnels enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance

- Madame Marie-Pierre BONNET, AESH
- Madame Marielle PETIT, enseignant
- Madame Aurélie RUBIO, formatrice
- Monsieur Jean-François JANISZEWSKI, formateur
- Monsieur Laurent POUZET, formateur
- Monsieur Hubert MONTMAIN, enseignant (suppléant)

Représentant les personnels d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- Madame Orane LAROUERE, personnel administratif
- Madame Déborah RIVAL, personnel administratif
- Madame Isabelle ABRIAL, personnel administratif
- Madame Stéphanie FANGET, personnel administratif

Représentant les élèves et les apprentis

- Monsieur Antoine ROYET, élève
- Monsieur Josué ANDRE DANIEL, élève
- Monsieur Louis HERBST, apprenti

Représentant les parents d'élèves

- Madame Gaëlle BREUIL, parent d'élève
- Madame Jennifer HARTMANN, parent d'apprenti

Représentant les organisations professionnelles et syndicales

- Monsieur André BOUCHUT, représentant la Confédération Paysanne
- Monsieur Patrick CHENET, représentant l'ADDEAH
- Monsieur Romain LAURAND, représentant la Mutualité Sociale (suppléant)
- Monsieur Jordan WANG-CHANG, représentant la Chambre Professionnelle Horticole

-

Assistaient à titre consultatif

- Monsieur Valéry ROMEYER, directeur de l'EPLEFPA
- Monsieur Richard CHAPUIS, secrétaire général de l'EPLEFPA
- Monsieur Pierrick THOUILLEUX, directeur du CFPPA
- Monsieur Ivan CHATEL, CPE lycée
- Monsieur Bernard Erkan BIGAT, directeur de l'exploitation
- Madame Lauriane COURREAU, agent comptable

Invitées

- Madame Laurie DESBROSSES, responsable pédagogique CFPPA
- Madame Elodie MORILLA, chargée de vie de centre CFPPA

Etaient excusés :

- Madame Florence FAURIAT, directrice du Centre d'Information et d'Orientation
- Madame Murielle TORRENTE, principale collège Les Champs,
- Madame Agnès COL, représentant la DDETS
- Monsieur Mickaël MAZENOD, représentant la Chambre d'agriculture de la Loire
- Monsieur Raymond VIAL, conseiller régional
- Monsieur Jordan DA SILVA, conseiller départemental
- Madame Marie-Jo PEREZ, conseillère départementale (suppléante)
- Monsieur Pierre LAFFAY, conseiller municipal
- Madame Agathe CLEMENT, enseignante
- Monsieur Eric POULLY, représentant les parents d'élèves
- Monsieur Claude BASTIDE, représentant l'ADDEAH
- Monsieur Patrick PORNET, représentant la Mutualité Sociale

Monsieur WANG-CHANG, président, ouvre la séance à 14h05 et constate que le quorum est atteint.

I°) - Approbation de l'ordre du jour et adoption du compte rendu du conseil d'administration du 2 juillet 2025

Monsieur Romeyer remercie tous ceux qui ont participé aux nombreuses animations et actions sur la dernière période : salon de l'étudiant, salon Tatou Juste, Foire de la Sainte-Catherine. Sur les différents événements l'établissement a porté sa politique de communication, mais il également su développer les partenariats (Foire de La ste Catherine → pépiniériste ardéchois, tatou juste → structures de l'ESS ..., Natur'académie au salon de l'étudiant). Il souligne que c'est une démarche collective portée par différents personnels. On note, également, Octobre en rose, le projet « tous en bleu ». Il adresse des remerciements aux participants.

Monsieur Wang-Chang propose à chacun de se présenter lors d'un tour de table.

Monsieur Romeyer complète avec la demande d'un élève qui souhaite assister au Conseil d'Administration : Elso Barroca-Breuil élève en Bac Pro 1^{ère} Aménagements Paysagers. Aucune opposition est relevée. L'élève participera à la séance de travail de cette instance.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et rajoute que le Ministère a élaboré un guide pour les administrateurs qui est un recueil permettant de connaître les rôles de chacune et chacun.

Il rajoute que les séances du Conseil d'administration sont à considérer comme un lieu d'échange pour que l'on puisse intégrer toute la diversité des publics qui sont représentés.

Monsieur Wang-Chang propose de mettre au vote l'ordre du jour.

L'ordre du jour et le compte rendu n'attirant aucune remarque, **la délibération n° 40/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Romeyer fait un point sur les installations des instances.

- Conseil de l'éducation et de formation (les compositions seront faites et seront données pour avis).
- Conseil de discipline géré par Monsieur Chatel (la composition a été adoptée au Conseil Intérieur).
- Commission hygiène et sécurité (faire « remonter » les noms par rapport aux élus du Conseil d'administration qui veulent y participer).

Monsieur Pouzet demande si un mail d'appel aux volontaires a été proposé.

Monsieur Romeyer répond qu'il n'y a que les membres du CA qui peuvent y assister et demande qui veut participer à la COHS. Il interroge les administrateurs à se nommer. Monsieur Pouzet candidate et Madame Bonnet va se concerter avec d'autres administrateurs.

Monsieur ROMEYER présente d'autres instances de concertation (les appels à volontaires ont été recueillis en amont) :

- Commission choix des investissements : en place depuis l'année dernière, elle participe à l'instruction et à mutualiser les démarches relevant des investissements.
- Comité Exécutif Projet d'établissement, nouvelle espace de concertation
- Commission alimentation et restauration (c'est une nouvelle commission également). Une forte participation est notée du côté des élèves et apprentis.

Approbation de la délibération n° 41/2025 relative à la passation de conventions, de contrats et de marchés (à l'exception des contrats et conventions dont l'importance justifie une délibération spécifique du conseil d'administration). **La délibération n° 41/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Romeyer aborde ensuite les résultats aux examens :

Voie scolaire :

Les résultats sont très satisfaisants et c'est l'occasion de remercier l'équipe pédagogique et vie scolaire qui ont accompagnés les candidats jusqu'aux examens.

Voie de l'apprentissage :

Monsieur Thouilleux prend la parole.

Le BTS production horticole a été rénové : BTS Métier du végétal alimentation ornement et environnement, et on remarque un taux de réussite à 100 %.

Il remercie aussi toutes les équipes.

Madame Bussière rappelle que la Région donne une bourse aux apprenants ayant obtenus la mention « très bien ».

Monsieur Romeyer remercie la Région pour l'attribution de bourses au mérite dont certains apprenants ont été bénéficiaires.

Madame Rubio confirme que les apprenants sont informés de cette dotation dès le début d'année.

En ce qui concerne la formation continue les résultats sont excellents rajoute Monsieur Thouilleux. (y compris sur les formations à distance).

Monsieur Romeyer évoque ensuite les effectifs de la rentrée et indique une évolution globale -pour la voie scolaire- de + 16 % (soit 160 élèves accueillis).

Il constate que la filière conseil vente est en hausse et la filière aménagement paysagers ne maintient pas les effectifs. On notera que le seuil de recrutement de 24 élèves n'a pas été atteint cette année. Il y a de la concurrence et il va falloir consolider nos positions rajoute monsieur ROMEYER. Pour la filière production, les effectifs progressent (13 élèves pour la classe 2de).

Pour les CAPA 1^{ère} année, les effectifs sont maintenus.

On constate que si l'on fait une analyse des effectifs, la progression du lycée est due, principalement, à l'ouverture de la classe de 3^{ème} (16 élèves).

Il rajoute qu'on a du mal à garder les élèves les premiers mois.

Il y a un décrochage sur septembre/octobre qui correspond au moins à moins 3 élèves soit :

En 2023-2024 (- 8 %)

En 2024-2025 (- 5 %)

En 2025-2026 (- 1.9 %)

Il souligne qu'on doit encore progresser encore.

Monsieur Romeyer présente la consolidation des parcours par l'intégration d'apprentis dès la 1^{ère} dans le parcours scolaire (3 ont suivi cette voie en 2024-2025 et 14 cette année).

C'est une réponse à une vraie demande et une belle réussite constatée.

Monsieur Thouilleux parle de la voie de l'apprentissage et constate un ralentissement de l'activité malgré une poursuite de la progression du nombre d'apprentis. Il indique que le BTS Aménagements Paysagers contribue à la hausse des effectifs (23 apprentis), la filière paysage correspond à 71 % de l'effectif total soit 150 apprentis, il souligne que la filière horticole est stable (14 % des effectifs), concernant la filière CAP fleuriste, elle est en hausse (15 %) et les BAC Pro par apprentissage (6 %). Il rappelle la volonté de structurer l'accompagnement en parcours intégrés à la voie scolaire, il cite -pour mémoire- qu'un emploi (30 %) de coordinateur a été ouvert et le poste est pourvu.

Il rajoute que le CFPPA de Montravel en apprentissage se place en 5^{ème} position sur 29 établissements de l'enseignement agricole public en Auvergne Rhône Alpes.

Il poursuit et nous informe que du côté de la formation continue longue, 2 types de formation :

- Les intramuros : (formations menées en présentiel), les effectifs sont stables comme la formation CAPA JP ou CAPA MA adultes.
- Distanciel ou site extérieur : Monsieur Thouilleux souligne un effondrement des effectifs dû à la perte du marché 100 % FOAD (- 40 stagiaires à 50 stagiaires). Cela montre que nous sommes tributaires de ces marchés en terme d'effectifs. Il y a de moins en moins de bons de réservation des financeurs comme France Travail.

Concernant la formation continue courte, Monsieur Thouilleux constate une baisse générale (600 personnes formées en 2024-2025), principalement expliquée par une baisse conjoncturelle sur le certiphyto. Il poursuit en soulignant qu'il y a aussi des raisons internes et qu'il faut encore trouver toutes les ressources pour « monter en puissance » notamment au niveau de notre catalogue de formations.

Monsieur Thouilleux poursuit pour parler du CRIPT (Complexe Régional d'innovation pédagogique et technologique), en remplacement du CFA Régional « Envol » qui a été dissout à la fin de l'année 2024.

Les objectifs :

- Assurer une visibilité, promouvoir l'offre de formation régionale (salons, réseaux sociaux, plaquettes,) mettre en avant la dynamique en matière de transition agro écologique (Opération on peut mieux faire, festival WE CAN, ...).

- Répondre ensemble aux appels d'offres et aux appels à projet (Erasmus+, marchés de la formation professionnelle).
- Faciliter la mise en œuvre des orientations liées à des politiques publiques (démarche Qualité, semestrialisation).
- Apporter un appui juridique, technique administratif (montage de dossier Erasmus+, Process administratif-financier et expertise juridique apprentissage.).
- Déployer des outils numériques et systèmes d'information à l'échelle régionale et en assurer l'administration et l'assistance (Yparéo, NA digital, HUB3e, FOAD maîtres d'apprentissage).
- Fournir une expertise et répondre aux exigences des financeurs (Europe, Région, OPCO..).
- Accompagner la montée en compétences des personnels (handicap, chargés de com..).
- Assurer une veille et la diffuser au sein du réseau (pistes financement des exploitations et ateliers, législation de l'apprentissage...).
- Proposer des prestations de service sur demande (prestations administratives et comptables apprentissage, groupement pour l'accès à des ressources pédagogiques partagées...).

L'année dernière le coût par apprenti était de 92.60 € et cette année 2026, il passe à 76 €.

Le président demande de voter cette délibération en notant que le CRIPT est porté par l'EPL de Cibeins.

Monsieur Bouchut demande quelle est la différence avec l'ancien système.

Monsieur Romeyer explique que les missions globales sont les mêmes. Le code rural confère à chaque établissement (EPLEFPA) une autonomie (juridiquement, financièrement...).

Monsieur Prévost rajoute que le code Rural imposait aux établissements d'avoir leurs propres organismes de formation après la loi de 2018, le CFA territorial qui existait ne pouvait plus avoir lieu, et la force de ce collectif des établissements publics était de se dire que l'on a été très performants sur la mutualisation (traitement administratif, veille juridique.) et comment ne pas le perdre, tout en se mettant en accord avec la Loi. Il rappelle que nous sommes des établissements de petites tailles et que dans un marché concurrentiel on est plus « solide ensemble »

Monsieur Romeyer informe que la plaquette Natur'Académie est présente dans les documents « sur table ».

Approbation de la délibération n° 56/2025 relative à l'avenant n°1 de la convention entre le CRIPT AURA (EPLEFPA de CIBEINS) et les EPLEFPA de la région AURA « actions régionales d'expertise en matière d'apprentissage ». **La délibération n° 56/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Les mini-stages

Monsieur Romeyer explique le fonctionnement des mini-stages, il rappelle que l'objectif est de faire découvrir aux élèves de collège les différentes filières de notre établissement, afin de les accompagner dans leur orientation et de favoriser leur future inscription au lycée.

Il poursuit et indique qu'en 2024/2025, 80 collégiens ont été accueillis, le bilan est que le taux de conversion est de 20 % hors apprentis, seulement 16 élèves se sont inscrits au lycée suite aux mini-stages. Il constate que c'est faible et qu'il faut se questionner « pourquoi les élèves ne reviennent pas à la rentrée de septembre ».

Monsieur Janiszewski demande quelle classe vient et rajoute qu'on pourrait imaginer ouvrir ces mini-stages aux élèves de 4^{ème} pour recruter en 3^{ème}.

Monsieur Montmain pense que ce dispositif est plus adapté pour les élèves de 3^{ème} (palier d'orientation).

Monsieur Romeyer explique que pour la filière vente et production : le nombre de mini stages est très faible. Il y a un axe de développement à explorer.

Monsieur Prevost intervient sur la loi LOSARGA : promotion des métiers l'aventure du vivant. Qu'est-ce qui motive leur souhait du stage ? Que voient-ils pendant le stage ? Qu'est-ce qui fait qu'ils ne s'inscrivent pas ? Qu'est-ce qu'ils ne trouvent pas ? Il partage l'intérêt de l'autorité académique pour analyser plus finement. Il rajoute que ce travail d'analyse est précieux et qu'il serait bien de pouvoir le mutualiser avec d'autres établissements de manière à nourrir la stratégie Régionale.

Monsieur Chatel évoque la plateforme mini stage qui a simplifiée la gestion administrative, le fonctionnement permettra une analyse plus fine (provenance des prospects, ...) et souligne que l'année prochaine on aura quelque chose de plus précis grâce à la mise en place d'un questionnaire. Il souligne que le plus gros du travail est la méconnaissance de nos filières. On travaille tous ensemble à différents niveaux.

Les perspectives pour 2026 sont le maintien de l'utilisation de mini-stage.fr pour la gestion des inscriptions et conventions, renforcer la communication autour des filières horticoles, vente et agriculture, envisager des mini-stages d'une journée complète pour les filières à forte pratique et développer les partenariats avec les collèges du secteur pour élargir le vivier de participants.

Madame Rubio prend la parole et trouve qu'il est intéressant de faire découvrir les métiers sur une journée, surtout quand les apprenants hésitent entre plusieurs filières.

Voie scolaire

Dotation Globale Horaire (DGH) - Les moyens sont en augmentation.

DGH – Dotation globale horaire, en constante augmentation soit 5.7 % entre la rentrée 2025 et 2026 (791 heures).

Les heures complémentaires sont en forte augmentation.

Le pacte enseignant a été mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2023-2024. Cette mesure vise à revaloriser la rémunération de l'ensemble des professeurs et conseiller principaux d'éducation (CPE) de l'enseignement technique agricole avec une augmentation de certaines indemnités. La DGER a alloué, à chaque établissement un nombre de briques calculé sur un taux de 66 % de la base du consommé en 2024-2025. La dotation pour l'année 2025-2026, pour le Campus Montravel est de 53 briques.

Aucune sollicitation de financement en apprentissage pour 2025 (sollicité en 2024 pour dédoublement sur une classe de terminale).

Convention de stage – Période de formation en milieu Professionnel et stage d'observation.

Le parcours de formation 3^{ème} permet des séquences d'observations.

Depuis la rentrée de septembre 2025, notre établissement a mis en place la signature dématérialisée pour les conventions. Les stages réalisés sur l'exploitation, la version papier, reste en vigueur.

Madame Breuil, parent d'élève, souligne des problématiques de signature trop tardives : objectif de compléter les signatures 1 semaine avant le démarrage du stage.

Monsieur Montmain en profite pour remercier l'augmentation de la DGH, le SRFD et la Direction (témoignage du bon travail qui est fait au Campus Montravel).

Approbation de la délibération n° 59/2025 relative aux modalités de suivi des élèves et étudiants durant les périodes de formation en milieu professionnel et les stages. **La délibération n° 59/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Voix de l'apprentissage

Monsieur Thouilleux indique qu'à la suite d'un départ d'un des référents « mobilité internationale » Stéphanie Fanget a pris le relais accompagnée d'Elodie MORILLA qui était déjà affiliée sur ce projet.

Quant aux référents handicaps, ils restent les mêmes à savoir Madame Stofleth et Monsieur Pouzet.

Approbation de la délibération n° 42/2025 relative à la nomination des référents année 2026 : mobilité internationale et handicap. **La délibération n° 42/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Carte de formation apprentissage/formation continue :

Ouverture de la formation BP RP LFFP (Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières). L'ouverture de ce Brevet Professionnel est effective depuis cette rentrée scolaire 2025. (Rentrée du groupe le 29 septembre avec 6 stagiaires) en apprentissage et par la voie de la formation continue.

Monsieur Thouilleux rajoute la contribution, dans cette action, à répondre aux enjeux de la souveraineté alimentaire. 6 stagiaires de la formation continue ont débutés à la rentrée, il affirme la volonté politique de la Direction de se positionner sur l'accompagnement de l'installation en agriculture.

Il continue avec la loi LOSARGA du 24 mars 2025 fixe des objectifs majeurs (augmenter de 30 % par rapport à 2022 les effectifs) et met en place des outils pour y répondre notamment avec la création d'un nouveau diplôme, le Bachelor Agro qui a vocation à devenir une référence en matière d'installation et de conseil. Augmenter significativement le niveau moyen des actifs agricoles.

Il rajoute qu'il faut s'adosser forcément à un établissement d'enseignement supérieur (jusque-là école des mines de Saint-Etienne, l'ISARA, l'UJM) dans l'optique de créer un consortium. On pourra enrichir le consortium pour teinter la formation en fonction des projets et dynamiques de territoires.

La mention génie agronomique et transitions pourra être en lien avec certains projets.

Monsieur Prevost explique que c'est un contexte particulier, on lève au fur et à mesure les obstacles avec la DGER. Sur 16 projets au national, 3 émanaient de la région Aura. 6 ou 7 dossiers devraient être validés pour la rentrée. Le supérieur est très sollicité par les établissements techniques, et ne peuvent pas répondre à toutes les sollicitations. On note la diversité des établissements du supérieur qui ont été sollicités par le Campus Montravel.

Monsieur Thouilleux rajoute qu'on peut porter au choix une formation dans la suite du BTS agricole en 1 an ou en 3 ans, notamment à la suite du BTS Agricole métiers du végétal.

L'objectif est de 100 BACHELOR en 2030.

Madame Rubio demande quel est l'intérêt du supérieur de se mettre en concurrence.

Monsieur Romeyer répond qu'il n'y a pas de concurrence aujourd'hui, les écoles ingénieurs et vétérinaires ont de la place et en parallèle, il faut +30% d'ingénieurs et +70% de vétérinaires à échéance 2030 ; Le parcours Bachelor sera, également, une passerelle vers des formations relevant du supérieur.

Monsieur Prevost rajoute qu'il n'y a pas de concurrence avec les diplômes existants, le BTS a du mal à être reconnu au niveau européen, il fallait un diplôme Bac+3 en propre. Donner de l'ambition

scolaire au BTS et permettre ensuite de basculer sur une école d'ingénieur. Ces établissements supérieurs agricoles créent des passerelles.

Monsieur Bouchut demande la différence avec une Licence Pro.

Monsieur Prévost précise qu'il faut améliorer la lisibilité du Bachelor et la continuité des diplômes agricoles.

Monsieur Thouilleux souligne que l'objectif des premières classes de « Bachelor Agro » en voie scolaire ou en apprentissage et dans la modalité du diplôme en 1 an seront ouvertes en septembre 2026 pour des étudiants titulaires d'un bac +2. A partir de la rentrée 2027, l'offre de formation en bachelor agro sera complétée de la modalité du diplôme en 3 ans, accessible en post-bac via Parcours sup.

Approbation de la délibération n° 61/2025 relative au projet d'ouverture d'un Bachelor Agro (à préciser que ce n'est pas une demande d'habilitation). **La délibération n° 61/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Thouilleux évoque que régulièrement le tableau des emplois est mis à jour. Il est proposé la création de 2 emplois :

Un poste de chargé(e) de mission en 100 % et,

Un poste de chargé(e) de mission inférieur ou égal à 70% dans l'éventualité où l'on devrait se positionner sur des appels à projet.

Madame Rubio, demande s'il n'est pas mieux de privilégier les personnes en CDD au lieu d'ouvrir des nouveaux emplois.

Monsieur Romeyer précise que sur le tableau des emplois nous n'avons plus d'emploi de chargé(e) de mission disponible, donc si on avait à se positionner sur un appel à projet, on se retrouverait dans l'incapacité de répondre à l'appel à projets par manque de ressources humaines.

Madame Rubio s'interroge sur les créations d'emplois au vu des résultats économiques.

Monsieur Romeyer lui répond qu'on trouvera des emplois subventionnés et qu'il faut bien distinguer la différence d'une création d'un emploi qui est un cadre juridique, avec un numéro, une quotité de travail, un montant d'engagement budgétaire et un poste. La décision de créer l'emploi appartient aux administrateurs. La Direction (dans ce cadre de l'emploi) ouvrira le poste -ou non- et adoptera les décisions relatives au poste (recrutement, type de CDD, Contrat temporaire, conditions de rémunérations).

Il souligne que pour les personnes qui sont en places on a vocation de renouveler leurs contrats s'ils le souhaitent et « les emmener » jusqu'à un Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

Approbation de la délibération n° 43/2025 relative à la création d'un emploi n° 390 chargé de mission (h/f) de droit public rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA / centre 03 CFPPA. **La délibération n° 43/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Approbation de la délibération n° 44/2025 relative à la création d'un emploi n°391 chargé de mission (h/f) de droit public rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA / centre 03 CFPPA. **La délibération n° 44/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Projet d'établissement 2026-2031 :

Monsieur Romeyer indique qu'il y a eu de nombreuses réunions et temps de concertation avec les étapes suivantes :

1. « Autoévaluation
2. Evaluation externe - Production d'un rapport d'évaluation
3. Travail sur le projet

Le projet comporte 3 axes :

- Axe 1 : Bien vivre au campus, un cadre de vie épanouissant et inclusif.
- Axe 2 : Rendre acteur l'apprenant, des apprenants autonomes, motivés et résilients.
- Axe 3 : Relever les défis des transitions dans un contexte de changement climatique

Le campus se positionne comme un acteur clé de la souveraineté alimentaire, de l'innovation pédagogique et de la transition écologique, en lien étroit avec les dynamiques territoriales et les politiques publiques.

Monsieur Bouchut demande pourquoi ne pas changer l'appellation en « agriculture » par « agriculture et horticulture » pour donner plus d'attrait aux métiers auxquels on forme. Insister sur les aspects de transition : trop d'apprenants sortent des lycées sans ces notions.

Monsieur Romeyer indique que nous avons de plus en plus de projets mixés.

Approbation de la délibération n° 53/2025 relative au projet d'établissement 2026-2031.
La délibération n° 53/2025 est adoptée à l'unanimité.

Les jardins de Montravel

Monsieur Bigat démarre avec une analyse de l'emploi responsable de cultures. Il propose une évolution de l'indice de rémunération pour l'adapter à la fonction occupée.

Monsieur Romeyer souligne que c'est un emploi occupé, donc le vote se tiendra à bulletin secret.

Madame Rival demande si cela implique un rattrapage.

Monsieur Romeyer lui répond que non en ressources humaines on ne revient pas en arrière. 1 mois de délai contrôle de légalité après le vote de ce jour sera également nécessaire. Les modifications contractuelles peuvent s'envisager, raisonnablement, pour un effet au 01 janvier.

Madame Rubio demande si pour les autres salariés les indices vont être réajustés.

Monsieur Bigat rajoute que les indices sont bien adaptés pour les autres personnels.

Louis Herbst représentant des apprentis demande avec quelle fréquence il procéder à l'évaluation de la rémunération.

Monsieur Romeyer indique, que sur le campus montravel, la fréquence d'évaluation est annuelle pour tous les personnels. Le cadre réglementaire mentionne « au moins une fois tous les 3 ans que l'on doit se poser la question de la réévaluation salariale ». Sur le Campus Montravel les managers s'appuient toujours sur la formalisation de la fiche de poste et sa comparaison avec les grilles de la convention collective.

Monsieur Bigat explique que les fiches de postes des personnels de l'exploitation ont été « revisitées » au printemps 2025.

Approbation de la délibération n° 62/2025 à bulletins secrets relative à la modification d'un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l'EPLFPA. **La délibération n° 62/2025 est adoptée – Monsieur Wang Chang rajoute qu'il y a 19 voix pour et 2 abstentions.**

Espace de vente - Jardinierie

- Aménagement de la pépinière (Jauge, Système d'irrigation)
- Augmentation des ventes magasin et extérieur
- Améliorer la gamme inerte (terreau, paillage, ...) et élargir l'offre en général
- Développer le service (avancée de l'ouverture d'une semaine en septembre), Développer les événements extérieurs (fête de plantes, ...)
- Investissement maintenance / serre de vente - Rénover les ouvrants, Reprendre les ombrières pour les fortes chaleurs

Production

- 6 bacs de production de fleurs coupées
- Recherche de partenariats pour des contrats de culture,
- Investissements de structure
 - Pilotage climatique 5K€ et remise en état des ouvrants 6,5K€
 - Isolation double paroi la serre pépinière
 - Création d'une zone de stockage
 - Nivelage des serres

Prestation de service

- Goodies : fabrication à façon d'une série de végétaux en pots pour déco ou cadeaux
- Création/entretien/arrosage
- Location de végétaux pour décorer des événements locaux
- Location de surfaces dans les serres de production
- Compost

Monsieur Janiszewski demande que faire de cette parcelle Auchan.

Monsieur Bigat, indique que cette parcelle est mise à disposition (pas d'échange financier) une commission instruit plusieurs projets. Le partage des réflexions est ouvert.

Monsieur Romeyer les gens se réunissent pour explorer différents projets.

Monsieur Janiszewski rajoute que cette parcelle est bruyante, il faut « crier » pour que les jeunes nous entendent pour pouvoir donner des consignes pour les apprenants en conduite d'engins.

Monsieur Romeyer souligne que l'utilisation de cette parcelle doit être réfléchi en collectif.

Les membres du Conseil d'administration se déplacent pour une visite du chantier « Bâtiment Aménagements Paysagers » et projet d'extension Bâtiment n°2

Vie au Campus

Monsieur Chatel explique la proposition de modification du règlement intérieur pour adapter les règles à nos besoins, et intégrer les évolutions réglementaires.

Quand une procédure est engagée, l'élève peut invoquer un droit au silence lors de la procédure disciplinaire.

Titulaires du pouvoir disciplinaire : déclenchement automatique de la procédure disciplinaire lié au port d'arme et aux actes de violence → convocation immédiate du conseil de discipline

Monsieur Montmain demande plus de précisions sur le droit du silence.

Monsieur Chatel répond que lorsqu'une procédure est engagée (harcèlement...) l'apprenant peut invoquer le droit du silence.

Madame Bonnet intervient et demande ce qui peut se passer quand deux élèves se « battent », violence entre eux.

Monsieur Romeyer souligne que c'est à nous d'apprécier la qualification d'une arme et la qualification de la violence physique.

Monsieur Chatel dit que ça passera quand même par un conseil de discipline.

Madame Fanget demande quand la modification du règlement sera applicable.

Monsieur Romeyer lui répond au 1er janvier 2026.

Monsieur Laurand, demande si c'est un établissement calme.

Monsieur Romeyer souligne qu'il y a plus de difficultés avec les classes entrantes qui testent les limites et les interdictions mais que c'est un établissement très calme et sécurisé.

Il continue et remarque que cette année plusieurs intrusions de jeunes extérieurs mais qui reste quand même une situation rare.

Monsieur Prevost rappelle que l'enseignement agricole a été récemment touché par un incident qui interpelle la communauté de travail et les apprenants eux-mêmes. Cette délibération vise aussi à outiller les chefs d'établissement dans la mise en œuvre des procédures disciplinaires. Pas pour répondre à une situation particulière mais plutôt pour développer les espaces et instruments de dialogue en cas d'incident.

Il rajoute qu'on a la chance d'avoir des établissements sereins mais on n'est pas à l'abri. Rester vigilants et garder le réflexe de se protéger les uns et les autres.

Madame Rubio souligne qu'il n'y a pas la date de mise en application.

Monsieur Romeyer répond qu'ils rajouteront la date de mise en application sur le document « règlement intérieur ».

Approbation de la délibération n° 51/2025 relative au règlement intérieur de l'EPLEFPA Campus Montravel. **La délibération n° 51/2025 est adoptée à l'unanimité**

Voyages scolaires

Monsieur Romeyer indique que les voyages sont ouverts aux élèves, apprenants.

Le premier : Conduire un chantier horticole – Orme lisse : 23 apprenants et 3 accompagnateurs les 6 et 7 janvier 2026

Monsieur Thouilleux présente le voyage d'étude, les Pays-bas (lycée et cfppa) du 20 au 27 avril - 57 apprenants et 6 accompagnateurs.

Monsieur Romeyer termine et parle du 3ème voyage : Paris – jardins et street art : 13 apprenants et 2 accompagnateurs, un projet tout autour des jardins.

Madame Abrial observe que 2 apprentis sont concernés par le voyage à Paris.

Approbation de la délibération n° 45/2025 relative aux voyages pédagogiques année scolaire 2025/2026 – lycée et CFPPA. **La délibération n° 45/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Romeyer remercie vivement les dons (ASSO de Montravel) avec les activités des apprenants et adressent des remerciements, aussi, aux encadrants. Il rajoute que les dons seront délibérés au CA d'été.

Approbation de la délibération n° 46/2025 relative au financement des voyages année scolaire 2025/2026 – lycée et CFPPA. **La délibération n° 46/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Partie financière

Monsieur Chapuis prend la parole :

- DM3 pour exercice 2025
 - Exploitation : Dépenses de fonctionnement en hausse mais contenues
 - Maîtrise des dépenses et objectif de consolidation des recettes.
 - CFPPA : difficultés liées au non renouvellement de marchés
 - Investissement : maintien d'une politique d'investissement car la Région abondera sur projet externat, le reste sera supporté majoritairement par le CFPPA
- Budget primitif 2026
 - Remise en œuvre gestion climatique
 - CFPPA : recherche de maîtrise des dépenses + recettes à la hausse

L'exercice 2025 (budget +DM1-2-3) conduirait à un résultat de fonctionnement négatif.

Monsieur Romeyer pense qu'il sera nécessaire de mieux analyser la situation sur la prochaine instance du Conseil d'administration. Il rappelle les enjeux du financement (et de l'autofinancement) relatif aux projets d'investissement.

Il est envisagé un plan pluriannuel (5 prochaines années), pour avoir une action de projection et non une gestion à l'exercice. On peut se projeter sur la mandature du projet d'établissement.

Madame Bussière indique qu'il faudrait se rapprocher de la région pour le diagnostic.

Monsieur Romeyer tient à remercier la région pour l'aide de 7000 € relative aux dépenses énergétiques. Il souligne qu'il est plus simple de trouver des subventions complémentaires dans le cas où on a un premier financeur, ce qui est le cas sur l'externat 2.

Il rajoute que pour chaque investissement l'on doit être outillé pour aller rechercher des subventions.

Approbation de la délibération n° 48/2025 relative à la décision modificative n°3 – 2025. **La délibération n° 48/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Budget prévisionnel 2026 :

Monsieur Chapuis souligne qu'il faut bien être attentif à maîtriser les dépenses et les recettes. Le budget prévisionnel laisserait envisager un résultat de fonctionnement de – 11 700 €.

Approbation de la délibération n° 49/2025 relative au budget primitif année 2026. **La délibération n° 49/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Madame Courreau explique la délibération admission en non-valeur. C'est une délibération classique, c'est un apurement de créances que l'on n'arrive pas à recouvrer. Un processus de relances est fait (saisie bancaire et/ou employeur).

140 € (entreprise en liquidation judiciaire) CFPPA

39 € (Tiers : processus de relances mais aucune voie de recours donc pas de recouvrement à l'huissier de justice car risque d'insolvabilité) LYCEE

Ce qui représente une charge pour le budget de l'établissement qui prend à sa charge les titres de recettes. Une somme totale 179 €.

Approbation de la délibération n° 47/2025 relative à l'admission en non-valeur. **La délibération n° 47/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Le prix de carte d'accès à la restauration, un prix pour simplifier la gestion et heure d'intervention des agents techniques en cas de dégradation. (10 €)

Approbation de la délibération n° 52/2025 relative aux autres tarifs EPLEFPA. **La délibération n° 52/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Approbation de la délibération n° 54/2025 relative à la sortie d'inventaire. **La délibération n° 54/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Romeyer indique que c'est un appareil qui appartient au cfppa : DIECI (régulièrement en panne), on a décidé de s'en séparer et on a trouvé un acheteur, un professionnel.

Approbation de la délibération n° 57/2025 relative au seuil de signification des immobilisations. **La délibération n° 57/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Seuil de signification des investissements :

Monsieur Chapuis indique que le seuil a été baissé à 500 €.

Approbation de la délibération n° 58/2025 relative à l'amortissement des biens de l'actif. **La délibération n° 58/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Romeyer indique les périodes de fermetures exceptionnelles : du vendredi 27/07/2026 à 18h au lundi 16/08/2026 à 8h. Des permanences de sécurité sont assurées par un service de gardiennage extérieur. Cela concerne le lycée et le CFPPA.

Approbation de la délibération n° 55/2025 relative à la fermeture exceptionnelle de l'établissement. **La délibération n° 55/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Romeyer souligne que la Région met à disposition des logements. Les mobilités intervenues imposent de voter une actualisation des affectations des logements. Il fait aussi le constat que les logements de fonction sont relativement dégradés, que l'établissement va se rapprocher de la Région pour entamer une rénovation (sanitaires, défauts électriques majeurs).

Approbation de la délibération n° 60/2025 relative aux concessions de logements par NAS et COP. **La délibération n° 60/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Approbation de la délibération n° 50/2025 relative au rapport du directeur. **La délibération n° 50/2025 est adoptée à l'unanimité.**

Questions diverses :

Monsieur Bouchut précise que pour la présentation financière, les chiffres annoncés lors du vote des DM et budget primitif n'étaient pas affichés à l'écran et que pour faciliter la compréhension et le suivi, il serait plus judicieux de les afficher à l'écran. Monsieur Romeyer lui répond qu'il y aura des chiffres affichés au mois de mars prochain.

Monsieur Janiszewski demande que les délibérations soient présentées dans l'ordre.

Monsieur Wang Chang remercie l'assemblée, la séance est levée à 17H20.